

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

Trois mois. Six mois. Un an.
LYON, 8 fr. 50 c. 16 fr. 50 fr.
DÉPARTEMENTS, 12 22 40

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Lyon, 11 Mai 1848.

Le provisoire cesse; un gouvernement légal va fonctionner jusqu'à ce que la constitution soit faite.

Nos vœux sont accomplis. L'homme que la calomnie a voulu salir de son venin a été jugé par le pays. Les représentants du peuple ont donné au citoyen LEDRU-ROLLIN un nouveau certificat de patriotisme. Il reste au pouvoir dont il a su faire jusqu'à ce jour un si noble usage. La dépêche télégraphique suivante vient d'être affichée dans la ville:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône a reçu la dépêche télégraphique suivante:

« Paris, 10 mai 1846, 6 heures du soir.

« L'assemblée nationale vient de proclamer membres du gouvernement les cinq citoyens suivants:

ARAGO,
GARNIER-PAGES,
MARIE,
LAMARTINE,
LEDRU-ROLLIN. »

Le commissaire général,
MARTIN-BERNARD.

Vive la République!!!

DE L'ENSEIGNEMENT DU PEUPLE.

I.

La République et le suffrage universel.
Les hommes de bonne foi se plaisent à reconnaître

FEUILLETON.

UN CAPRICE DE JEUNE FILLE.

Au mois de mai 1832, après avoir rempli une mission qui m'avait amené en Italie, comme je n'étais pas précisément obligé de revenir à Paris à jour fixe, je résolus de mettre mon voyage à profit dans un intérêt purement personnel, et je visitai successivement Venise, Milan, Turin, le champ de bataille de Marengo, et enfin Gènes, cette vieille république de grands seigneurs et de riches marchands, devenue le plus joli bijou d'un jeune monarque. J'avais pour cette dernière ville des lettres de recommandation qui me déterminèrent à y faire une halte de quelques jours, et je ne tardai pas à m'applaudir de cette résolution. La noblesse génoise est hospitalière, spirituelle, lettrée et remarquablement polie. Elle ne se jette pas étourdiment à la tête des étrangers pour les tourner en ridicule après les avoir servilement copiés; mais elle les accueille avec grâce, et elle leur garde un souvenir fidèle lorsqu'ils se sont montrés dignes de sa bienveillance. Les deux semaines que j'ai pu passer au milieu de ses hommes les plus distingués et de ses femmes les plus aimables, m'ont laissé de ces souvenirs qui ont un charme à quelque époque de la vie qu'on se les rappelle, et je trouve une douceur infinie à me les retracer aujourd'hui.

Au nombre des personnes que je rencontrais dans les salons du prince de C..., chez lequel je finissais presque toutes mes soirées, se trouvait un gentilhomme sarde d'un âge déjà mûr, nommé le chevalier Pompeo de Lipona. Il avait une figure ouverte et attirante, un son de voix sympathique, et il joignait à un véritable savoir de Bénédicte, une modestie charmante, un esprit des plus fins et un caractère des plus aimables. Je n'ai jamais entendu causer avec plus d'agrément, ni vu écouter avec plus de grâce. Il y avait des idées non-seulement dans ses paroles, mais encore dans ses regards les plus furtifs et dans ses gestes les plus involontaires. Soit qu'il s'exprimât en italien, en espagnol ou en français,

que la République est maintenant l'unique planche de salut qui reste à la nation française.

Le droit divin a fait son temps. Il avait pour lui l'ancienneté de l'origine; il s'appuyait sur des traditions hostiles à la raison humaine, mais que la conscience religieuse des peuples avait longtemps acceptées sans murmure. Il y avait chez les apôtres de ce prétendu droit une certaine grandeur, une certaine délicatesse de sentiment; quelque chose de chevaleresque propre à séduire bien des âmes faibles.

Le droit de conquête ne peut plus s'introniser en France. Napoléon avait pour lui l'éclat resplendissant de la gloire; il avait promené partout ses étendards victorieux; idole de l'armée, la patrie lui avait ouvert ses bras et s'était pour ainsi dire précipitée elle-même vers le tombeau de sa liberté, tant il y avait de lauriers et de gloires autour de ce tombeau: — aujourd'hui le pays n'entend plus se laisser fasciner par de brillants faits d'armes, par d'éclatants exploits. Le respect aux nationalités étrangères, le besoin de la paix sont le partage de nous tous.

La monarchie constitutionnelle a pesé sur la France pendant près de vingt ans. Tout le monde a compris que c'était là le rêve le plus creux, l'utopie la plus absurde qu'ait jamais enfantée une imagination malade. Si le roi règne et ne gouverne pas, pourquoi cette cour, pourquoi cet énorme budget, pourquoi ces droits de signer un traité de paix et de guerre, de convoquer et de dissoudre les assemblées de la nation, pourquoi toutes ces choses si le roi n'est et ne doit être qu'une sorte d'abstraction? Un pays de 35 millions d'hommes ne peut pas avoir à sa tête un homme de paille.

Si le roi règne et gouverne, pourquoi la charte, pourquoi les chambres, pourquoi la volonté du peuple? Néant que tout cela. Nous arrivons au gouvernement personnel, au gouvernement d'un seul au nom de tous. Nous arrivons à la monarchie de Louis XIV: L'Etat, c'est moi.

Si le roi ne le dit pas tout haut, il le pense et il le dit tout bas.

Et le roi a raison.

son élocution était également claire, élégante, pittoresque, et sa conversation pleine de faits curieux et de remarques ingénieuses et profondes. Il m'avait pris en amitié dès le début de nos relations, et il s'était offert avec la plus cordiale obligeance à me servir de cicerone pendant toute la durée de mon séjour à Gènes. Le matin, nous visitions les palais et les églises de la ville; à l'heure du dîner, nous nous retrouvions encore, parce qu'on l'invitait toujours dans les maisons où j'étais prié moi-même; le soir, il me menait au théâtre dans sa loge, et l'opéra fini, nous allions prendre le thé chez le prince de C..., dont il était le meilleur ami; enfin, il lui arrivait quelquefois de me reconduire à mon hôtel, où nous restions jusqu'au point du jour à causer sur une terrasse qui dominait les flots paisibles du golfe.

La veille de mon départ nous étions allés, comme de coutume, au théâtre, et nous nous exprimions mutuellement le regret de nous séparer, lorsqu'une loge, située en face de la nôtre, s'ouvrit, et fut immédiatement occupée par trois personnes: un homme d'une soixantaine d'années environ, et deux jeunes filles de la plus aimable beauté. Le premier resta dans le fond de la loge, les deux autres se placèrent sur le devant.

A leur arrivée, un assez vif mouvement de curiosité s'était manifesté dans la salle. Les femmes s'étaient penchées hors de leurs loges, les hommes du parterre et de l'orchestre avaient tourné la tête du côté des nouveaux venus, que le chevalier de Lipona avait salués d'un air de connaissance assez intime.

— Quels sont ces deux ravissantes personnes? lui demandai-je.

— Des compatriotes à moi, des Sardes, me répondit-il avec une sorte d'orgueil. Je ne suis pas fâché de vous montrer, avant votre départ, ce spécimen des beautés de mon cher pays.

— Le hasard vous a bien servi, il me semble.

— Quand vous viendrez me voir à Sassari, je vous ferai danser sous des orangers en fleur avec vingt femmes aussi belles que celles-là.

— Mais c'est la terre promise que votre île! m'écriai-je avec enthousiasme.

Or, nous ne voulons ni d'un homme de paille ni d'un despote.

Ainsi le droit divin a disparu; ainsi le droit unique ment fondé sur les conquêtes ne peut plus convenir à la France; ainsi la monarchie constitutionnelle, vraie ou fausse, n'est plus possible parmi nous.

Le seul gouvernement qui puisse aller à la France est donc la République.

C'est d'ailleurs le seul qui satisfasse aux exigences de la raison et de la dignité humaine.

Parce que c'est le seul qui admette comme base de la constitution les droits inhérents à la nature de l'homme.

Parce que c'est le seul qui pose en principe cette règle éternelle de justice: nul n'est obligé que par la loi qu'il a librement consentie.

Parce que c'est le seul qui établisse la liberté comme droit, l'égalité comme fait, la fraternité comme devoir.

Mais pour que la République puisse porter tous ses fruits, pour qu'elle puisse produire sans retard les bienfaits qu'on est en droit d'en attendre, il est nécessaire qu'elle prenne tout son essor; il faut qu'elle puisse se développer librement; il faut admettre les conséquences des principes sur lesquels elle est fondée.

En 1830, un homme dont l'étrange destinée fut toujours de combattre les révolutions qu'il avait désirées, M. de Lafayette, voulut créer une monarchie entourée d'institutions républicaines, comme s'il était donné à la puissance humaine d'unir des choses inconciliables.

Une monarchie républicaine! quel assemblage de mots! quelle confusion d'idées! quelle monstruosité de conceptions! Comme si la monarchie et la république n'étaient pas deux gouvernements antipathiques, éternellement et indispensablement contraires l'un à l'autre.

Ce sont les deux pôles opposés du monde politique.

La royauté dérive d'en haut.

La république vient d'en bas.

Voilà pourtant ce qu'on voulait allier en 1830.

Que se passe-t-il maintenant? Des hommes dont le cœur peut être excellent, mais dont l'esprit est étroit,

— Terre promise qui produit du fruit défendu, reprit-il avec un mélange de finesse et de mélancolie.

Je souris à cette réflexion avec toute la fatuité française; puis je pris ma lorgnette pour examiner avec plus de soin les deux belles insulaires.

Evidemment elles étaient sœurs, et peut-être même jumelles, car elles se ressemblaient d'une manière extraordinaire, si ce n'est que celle qui avait pris place à droite dans la loge me parut un peu plus pâle que l'autre. Elles étaient grandes, souples, minces, gracieuses et libres dans leurs mouvements, comme des enfants des montagnes. Leurs traits étaient réguliers, mais expressifs, et offraient un ensemble qui me présentait plutôt le type espagnol que le type italien. Leurs yeux noirs, fendus en amandes, étincelaient de vivacité, sans rien perdre de la douceur qui semblait leur expression la plus habituelle. Une magnifique chevelure, tout à la fois sombre et brillante, descendait en longues boucles jusque sur leurs épaules, et faisait ressortir l'éclatante blancheur de leur teint, dont la pâleur mate était cependant pleine de vie. Malgré le pittoresque de leur attitude et le feu de leurs regards, on ne pouvait les accuser de coquetterie, mais seulement d'une fière et noble confiance en leur beauté vraiment merveilleuse.... J'en fis la remarque au chevalier.

— Nos femmes ne sont pas coquettes, me répondit-il: et, au fait, pourquoi le seraient-elles? Dès qu'elles aiment ou haïssent, elles le laissent voir.

— Celles-ci habitent-elles Gènes toute l'année?

— Elles y sont depuis quelques mois, mais leur séjour habituel est la Sardaigne. La propriété de leur père est près des miennes: nous sommes ce que vous appelez en France voisins de campagne.

— Alors vous les connaissez beaucoup?

— On ne saurait davantage.

— Je suppose qu'il y en a une mariée.

— Pourquoi supposez-vous cela?

— Parce qu'une seule des deux est en deuil, d'où je conclus que la perte qu'elle a faite ne touche pas à sa propre famille.

(La suite prochainement.)

voudraient faire en 1848 la contre-partie de ce qu'on a fait en 1830.

Ils voudraient une république entourée d'institutions monarchiques.

Un écrivain remarquable, à plus d'un titre, a même déjà osé parler d'une présidence héréditaire.

Ce serait une atroce perfidie si ce n'était une inconcevable absurdité.

La République doit être démocratique ou elle n'est pas ; c'est surtout des principes républicains qu'on peut dire ce que le chef d'une corporation célèbre disait de ses disciples : *sint ut sunt, aut non sint*. Qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas.

Si la République est essentiellement démocratique elle ne peut reconnaître d'autre pouvoir que celui qui émane *directement* du peuple. Le vote universel et direct est la seule base possible de la démocratie.

Je prévois une objection à laquelle je veux répondre ; on me dit : Le suffrage universel et direct vient d'être pratiqué et la démocratie n'a pas triomphé.

D'abord, la démocratie a triomphé en ce sens que presque tous les chefs depuis longtemps connus du parti démocratique ont été élus. Ledru-Rollin et Arago, Garnier-Pagès et Louis-Blanc, Flocon et Marrast, Lamennais et Béranger, David, Joly, Recurt, Barbès, Joly, Bastide et tant d'autres républicains auraient-ils été élus par les 200,000 censitaires du régime déchu ? Non sans doute. Ainsi la démocratie est loin d'avoir échoué par l'application du suffrage universel.

La victoire, je le reconnais, aurait pu être bien plus décisive — c'est vrai ; — mais ce résultat si affligeant qu'il soit ne doit pas nous surprendre, — il était inévitable.

En voici la raison :

Le peuple français a été engourdi, abruti, disons le mot, par cinquante années de monarchie.

Ce n'est pas en un jour, ce n'est pas en quelques semaines qu'il peut se dérober aux lourdes chaînes qui ont pesé sur lui.

On fait une révolution en trois jours, mais on ne métamorphose pas aussi facilement tout un peuple.

Trente ans de soumission servile, dix-huit ans de corruption ne s'effacent pas aussi facilement que quelques-uns l'ont cru.

L'éducation politique du peuple est à faire ; longtemps endormi, ses yeux sont à peine ouverts à la lumière de la liberté ; il n'est pas encore complètement réveillé. — Attendez patiemment ; le suffrage universel n'a pas encore dit son dernier mot.

Au lieu de douter du peuple, il ne s'agit donc que de l'éclairer.

Voulez-vous la preuve de ce que j'avance : voyez ce qui s'est passé à Paris. Paris est la première ville de France ; c'est la plus intelligente, la plus éclairée et la plus énergique. Paris est le flambeau de la France ; et tous les esprits que cette immortelle cité renferme se ressentent de sa vive lumière. — Aussi, voyez quels hommes les Parisiens ont nommés pour représentants du peuple. Tous sont de vrais, de sincères républicains.

Si dans la province des élections déplorables ont été faites, c'est qu'on a effrayé beaucoup d'électeurs timorés ou ignorants, soit par des menaces, soit par de vains mots.

Le mal est donc dans le défaut d'instruction, et par conséquent le remède est facile à trouver.

Démocrates, amis de la vérité, c'est à vous d'appliquer ce remède ; achevez l'éducation du peuple par tous les moyens qui sont en votre pouvoir.

Mettez tout à contribution pour cette œuvre philanthropique : les livres et les journaux, les écoles et les réunions publiques, les discours et surtout les exemples.

Employez, pour propager vos principes, tous les moyens de persuasion dont vous pouvez disposer, mais n'en employez jamais d'autres, à moins que vous n'y soyez contraints.

Le salut de la République est à ce prix.

On lit dans le *National* :

« L'Assemblée nationale, en décidant que le département de la Seine serait appelé à compléter sa députation par une élection nouvelle, a posé un principe fort sage à notre avis, et prononcé un arrêt qui doit être appliqué à tous les cas semblables. Peut-être verrons-nous d'autres élections invalidées, et d'ailleurs certains représentants, ayant été nommés plusieurs fois, devront nécessairement être remplacés dans les départements pour lesquels ils n'auront pas opté. A notre avis, il faudra partout voter de nouveau, et ceux qui soutiennent que le candidat qui a réuni le plus de voix après les élus doit être proclamé représentant et compléter la liste commettent une grave erreur. Dans presque toutes les élections, en effet, il y a deux partis en présence. Les candidats de la majorité triomphent, et ceux qui échouent sont les candidats de la minorité. Les noms qui suivent immédiatement les élus sont donc presque toujours ceux que la majorité a repoussés, ceux

qu'elle est décidée à repousser encore. Si on les appelait à combler le vide d'une députation, ils n'y représenteraient que la minorité. Ce serait une violation évidente du principe de la loi électorale. L'Assemblée l'a fort bien compris, et nous pensons que, sur ce point, sont jugement a pour toujours fixé la jurisprudence. »

L'armée de la coalition se forme. Sentinelle de la France républicaine, garde à vous !...

Un corps d'armée de 50,000 hommes se réunit entre Bamberg et Nuremberg pour parer à toutes les éventualités. La Saxe vient d'y envoyer son contingent.

La *Gazette de Ratisbonne* mande que la régence a été informée que les 5, 10 et 12 mai, 10,000 hommes de troupes autrichiennes (infanterie et artillerie) passeront par cette ville pour se rendre à Ulm et à Rastadt.

La *Zeitung's Halle* donne les numéros des régiments qui se réunissent à l'armée fédérale de Bamberg : le premier départ se compose de trois bataillons du 8^e régiment, trois bataillons du 22^e régiment de ligne, deux bataillons, un détachement de pionniers, quatre détachements de chasseurs, un régiment de dragons, le 7^e régiment de cuirassiers, le 10^e et le 12^e régiments de hussards, deux escadrons du 11^e, deux pièces de 6, deux de 12 et deux batteries volantes de la 4^e brigade.

Un régiment d'infanterie de la garnison de Nuremberg s'est mis en marche pour le cercle du lac badois. Un régiment en garnison à Bayreuth a reçu la même destination. 12,000 hommes de troupes saxonnes sont attendus dans la Franconie.

Cette armée veut menacer Strasbourg.

Des lettres de Dresde, 3 mai, annoncent en même temps l'établissement des contributions de guerre ; une ordonnance du roi de Saxe, en date du 27 avril, établit une estimation pour un impôt *extraordinaire* sur le revenu. (La Réforme.)

Un journal de Paris observe que la liberté absolue de la presse qui inspirait de si vives répugnances à ses adversaires ne présentait que des dangers imaginaires. C'est ce que prouve tout ce qui se passe depuis le 24 février. Que ne disait-on pas auparavant contre l'exercice de ce droit ? Nul gouvernement, nul Etat ne pouvait subsister, affirmait-on, dans des conditions pareilles. Qu'est-il arrivé depuis qu'on a permis à chacun de faire son journal, d'imprimer sa pensée, et même de la vendre dans les rues ? Si jamais l'exercice d'un tel droit pouvait être dangereux, c'était à coup sûr à un moment où l'ordre nouveau n'était pas solidement assis sur ses bases, où tout était remis en question. Pourtant la société ne s'est pas même aperçue qu'elle eût à subir une épreuve. Il n'y a eu que bien peu des excès que l'on redoutait, et ces excès même se sont trouvés sans danger véritable. Autrefois, sous l'empire des lois restrictives, la calomnie procédait par insinuation, traitre stylet qui frappait dans l'ombre les plus nobles renommées. Aujourd'hui elle n'a plus cette ressource ; ne pouvant revendiquer le bénéfice de précautions nécessitées par la législation même, elle est forcée de se produire au grand jour et d'articuler nettement ses accusations. Et par cela même elle n'est plus à craindre ; car elle se trouve immédiatement en présence de l'opinion publique qui la condamne et la flétrit. Il n'y a pas de clause pénale qui vaille pour des excès de ce genre leur simple constatation. Ils trouvent leur punition dans le fait seul de se produire, leur répression dans l'indignation qu'ils excitent.

Que l'on ne s'effraie donc pas de voir quelquefois l'abus se placer à côté de l'usage, pour toutes les libertés que nous avons conquises. Il y a à l'abus de tout droit une limite dans la nécessité même de l'usage régulier de ce droit, et cette limite imposée par la force des choses est plus efficace que tous les obstacles préventifs que la loi pourrait décréter. D'ailleurs, l'impuissance que fait à ces sortes d'excès l'animaadversion qu'ils rencontrent en amènera graduellement la suppression : on peut se reposer à cet égard sur la raison publique.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 8 mai.

Présidence du citoyen BUCHEZ.

Le citoyen Alem Rousseau fait la proposition suivante en deux articles :

« Art. 1^{er}. L'Assemblée vote des remerciements au gouvernement provisoire.

« Art. 2. Le gouvernement sera confié à un comité qui sera composé de tel nombre de membres que l'Assemblée décidera. »

Une discussion s'engage sur ce point.

Le citoyen Baroche demande que l'Assemblée se réunisse dans ses bureaux, qu'une commission soit chargée de lui faire un rapport sur la constitution définitive du pouvoir exécutif, et qu'en attendant le résultat du travail de cette commission, l'Assemblée nomme elle-même des ministres et leur président.

Le citoyen Barbès veut, avant qu'on vote des remerciements au gouvernement provisoire, qu'on s'occupe des massacres de Rouen. Il proteste, au nom du peuple,

contre une foule d'actes anti-populaires commis par le gouvernement.

Le citoyen Sénart repousse avec chaleur et indignation les accusations dirigées par le préopinant contre la garde nationale de Rouen.

Divers orateurs prennent successivement la parole. Le président met aux voix la proposition ainsi formulée : « L'Assemblée nationale déclare que le gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie. »

Adoption de la proposition. Trois ou quatre membres seulement se lèvent à la contre-épreuve.

La proposition de nommer une commission est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide que la commission ne se composera que d'un membre par chaque bureau.

La chambre décide que la séance sera renvoyée à demain onze heures, et non aujourd'hui à huit heures du soir.

L'Assemblée se retire dans ses bureaux pour nommer les membres de la commission.

La séance publique est levée à cinq heures et demie.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Cinquième séance, 9 mai.

A onze heures la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

Peu de membres sont présents dans la salle, mais en revanche les tribunes sont comme toujours promptement garnies ; entre les membres les plus ardents nous remarquons le citoyen Barrot.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner les diverses propositions relatives à la constitution d'un pouvoir exécutif intérimaire.

Le citoyen Peupin, rapporteur : Les propositions soumises à votre commission sont de deux sortes : dans l'une vous nommeriez une commission de cinq membres qui choisirait des ministres responsables ; dans l'autre l'Assemblée elle-même nommerait neuf ministres, plus un dixième ministre sans portefeuille, chargé de les présider. L'un et l'autre système ont leurs partisans ; le second cependant nous a paru réunir un plus grand nombre d'adhérents. En effet, on évite par là une superfétation, des complications, des rouages inutiles ; aussi, à la majorité de 14 contre 4, votre commission a donné la préférence à ce système, et nous a chargés de présenter un décret en ce sens ?

Le rapporteur donne lecture de ce décret qui ne fait que formuler la proposition. Le citoyen président invite ensuite les orateurs inscrits à monter à la tribune.

Le citoyen Brunet : A l'occasion de la proposition, je désirerais dire quelques mots sur la situation de Limoges. (Exclamations, interruptions. A la question ? à la question ?) Le citoyen Brunet quitte la tribune.

Le citoyen Vignette : Je viens combattre la proposition (oh ! oh !) comme un tissu de sophismes (rumeurs ! interruption), dictés par de bonnes intentions : l'Assemblée nommant directement des ministres, c'est le désordre, c'est l'anarchie ! Vous êtes tous ici des hommes nouveaux : vous ne nommez pas, je pense, des hommes ayant fonctionné sous la Restauration ou sous la dynastie de 1830. Or, qu'arrivera-t-il si vous vous trompez dans votre choix, si vos ministres, animés d'ailleurs de bonnes intentions, vous mettent cependant dans la nécessité de les révoquer ? L'Assemblée qui devrait n'avoir qu'à s'occuper avec calme de la constitution, sera perpétuellement agitée par des questions de personnes.

L'orateur termine en déclarant qu'il proposera de proroger le gouvernement provisoire et ne se ralliera qu'à regret à la proposition Dornès.

Le citoyen des Essarts appuie la proposition du vote direct des ministres par l'Assemblée. C'est le seul moyen, dit-il, d'avoir un ministère homogène, un ministère qui soit l'expression nette et franche de la majorité.

Le citoyen Durrieu est d'avis que le meilleur parti à prendre, c'est de prier les membres du gouvernement provisoire de conserver le pouvoir jusqu'à ce que l'Assemblée soit mieux éclairée sur la situation.

Le citoyen Lherbette : Le précédent orateur vous a dit qu'il fallait ajourner la question, je dis, moi, qu'il faut l'aborder de front. Ce qu'il y aurait de pire dans la situation où nous nous trouvons, ce serait l'ajournement. (Très-bien !)

On vous a dit aussi que le pays ne savait pas où se trouvait la majorité. Eh bien ! soit ; c'est pour cela qu'il faut trancher nettement la question et le sortir de l'incertitude. (Très-bien !)

Le parti qu'on vous propose, celui de l'Assemblée qui nomme directement les ministres, présente des inconvénients, je ne me le dissimule pas ; mais toute autre combinaison n'en a-t-elle pas davantage ? (Très-bien !)

Maintenant le pays a les yeux sur vous ; il vous a envoyés ici pour faire acte d'énergie, est-ce en faire preuve que de décliner tout d'abord la responsabilité des circonstances en remettant l'initiative à une commission qui se déchargera à son tour du fardeau sur les ministres ? (Non ! non !) Point d'hésitation : montrons tout d'abord que nous sommes dignes du mandat qui nous a été confié. (Approbation.) Vous êtes souverains, ne l'oubliez pas ? Vous n'avez rien à craindre de l'intimidation. (Interruptions et murmures. A la question ! à la question !) S'attaquer à vous serait un crime de lèse-nation. (Bruit et agitation.)

Le citoyen Saint-Gaudens : J'appuie la combinaison qui consiste à nommer une commission exécutive, parce qu'elle concentre tous les pouvoirs. Nommer un ministère directement serait scinder le pouvoir exécutif. La commission serait réélue tous les deux mois.

Le citoyen Charamaule combat la proposition comme peu républicaine. L'Assemblée ne doit déléguer que ce qu'elle ne peut pas faire elle-même. Rien n'empêche que l'Assemblée, quant à présent, administre et gouverne elle-même. La combinaison du vote direct lui plaît d'autant plus qu'elle offre l'occasion à la majorité de se prononcer nettement entre deux tendances qui malheureusement se sont révélées au sein du gouvernement provisoire. (Rumeurs et réclamations nombreuses.)

Le citoyen Buc : Il faut mettre de côté les questions de personnes ; la chambre ne se connaissant pas encore elle-même, ne connaissant pas tous ses membres, il serait plus sage de ne pas trop s'engager en s'exposant

aux chances d'un scrutin qui cache bien des mystères. L'orateur termine en exprimant le vœu que l'assemblée se rallie à la proposition de la minorité, transaction conseillée par la prudence.

Le citoyen *Vezin*, membre de la commission : Ce n'est pas au nom de la commission, c'est en mon nom propre que je demande la permission de dire quelques mots. Je trouve que le tort de l'une et l'autre combinaison, c'est de ne pas aller au fond des choses ; de vouloir à tort faire une conciliation impossible. (Oh ! oh !) Ce n'est pas par les moyens termes que vous atteindrez ce but.

Le citoyen *Jules Favre* : Je repousse la proposition qui vous est faite par votre commission comme dangereuse, inopportune, pleine d'embarras et de périls. Son grand tort, c'est de supprimer l'intermédiaire entre la puissance législative et exécutive. Il importe que le pouvoir soit fort ; et le sera-t-il divisé entre plusieurs noms ? Est-il possible encore qu'une assemblée délibérante puisse nommer sept ministres, choisir les aptitudes et maintenir le concert ? je ne le crois pas. Et vous risquez d'arriver promptement à l'anarchie, s'il est vrai qu'une assemblée délibérante en principe ne puisse que se tromper sur les choix ministériels. Il vous est impossible, ou du moins bien difficile, d'abord de savoir quel est le plus capable, et ensuite si le scrutin ne réunira pas entre elles les personnalités les plus antipathiques.

Parlerai-je des inextricables difficultés dans lesquelles vous vous jetez en cas de nécessité de révocation et de destitution ? Pour juger, pour destituer un ministre, il faut un pouvoir mieux assis que le vôtre. (Rumeurs.) En temps ordinaire même, je demande s'il est un homme de quelque valeur qui consentit à accepter le fardeau des affaires à la condition de venir incessamment rendre compte devant vous de ses moindres actes. (Agitation.)

Il ne faut pas se faire trop d'illusions parce que Paris est calme, parce que la France est pleine d'espérances ; il vous faut bien le dire, vous devez vous attendre aux conspirations.

(Oh ! oh !) Quoi donc ! pensez-vous pouvoir fonder votre République sans secousses, trois mois après la monarchie ; si vous le croyez, je descends de cette tribune et je vous laisse seuls avec votre idée. (Rumeurs et acclamations.)

En terminant, dit l'orateur, je supplie la chambre, je supplie l'assemblée de ne pas céder à de fâcheux entraînements, à de fatales préventions, dans le désir d'immoler un homme en se ralliant à un système, à une combinaison dont les impossibilités sont évidentes. (Vive agitation.)

Le citoyen *Lacordaire* : J'appuie la commission exécutive parce qu'elle a l'avantage de n'être pas exclusive et que cette combinaison rallie entre elles, ou mieux rapproche la majorité et la minorité républicaines. (Très-bien.) Soyons justes : beaucoup d'entre nous, moi, par exemple, ne sont républicains que depuis le 24 février ; nous convient-il d'écarter nos aînés, ceux qui nous ont précédés dans la carrière après tant de luttres et de souffrances !

Citoyens, je le déclare, pour mon compte j'aurai toujours beaucoup de respect pour les minorités, et c'est la une des considérations surtout qui me portent à appuyer la proposition du préopinant. (Approbations sur quelques bancs.)

Le citoyen *Gratien Arnould* appuie la proposition de la majorité de la commission, combattue par le citoyen *Ferdinand Lasteyrie*.

Le citoyen *Oudon Barrot* : Je suis d'autant plus à mon aise dans cette discussion, qu'on a pris soin d'en écarter les questions de personnes. Cette discussion, au surplus, est un anachronisme ! A quoi bon tant de débats ? Tout ce qu'a dit le citoyen *Jules Favre* serait fort juste s'il s'agissait de constituer un pouvoir définitif (très-bien !) ; mais en êtes-vous là ? S'agit-il de constituer un pouvoir libre, indépendant, en dehors de vous, dans une sphère qui ne serait pas la vôtre ? Non, sans doute. Cette commission exécutive, elle ne peut qu'être prise dans votre sein, et les ministres aussi. Songez alors à quels conflits vous pouvez les exposer. (Très-bien.) Devant des ministres qui seront les délégués de la commission exécutive, le débat passera tout de suite par-dessus la tête des ministres pour aller s'attaquer au conseil exécutif. (Très-bien !) Vous faites alors de vos ministres de simples commissaires, et quel homme de quelque valeur voudra subir cette position subalterne ?

Je n'hésite donc pas à le dire à l'assemblée, vous n'avez pas le choix ! votre résolution vous est imposée par la nécessité, parce que vous êtes souverains ! votre commission exécutive qu'est-ce autre chose que des ministres responsables ! Et la machine gouvernementale est assez compliquée sans qu'on y ajoute un rouage inutile. (Vives et nombreuses marques d'approbation !)

Le citoyen *Lamarine* : Je l'avoue, je n'avais pas d'abord l'intention de me mêler à ce débat ; la chambre comprend la réserve qui m'est imposée. Cependant, après les graves paroles que vous venez d'entendre, je ne puis résister au désir de venir apporter aux hésitations de la chambre, le tribut de mes faibles lumières. (Très-bien !)

Je ne comprends pas la position de ministres sous la dépendance immédiate de l'assemblée, manquant d'initiative, obligés pour chaque résolution à prendre de venir demander conseil. (Non ! non !) Cela ne se peut pas ; on vous l'a dit : est-ce un ministre qui prendra l'initiative de certaines mesures d'urgence que peuvent nécessiter les circonstances ? (Très-bien !)

Et les négociations à l'extérieur, pensez-vous que leur secret soit possible avec un ministre qui devra toujours être prêt à répondre aux interpellations, de quelque part qu'elles viennent ? A l'intérieur, les inconvénients d'un ministère direct ne sont pas moindres. On vous a parlé de conspiration ; j'espère que la République n'a rien à craindre des tentatives des factions ; mais enfin, je suppose que des espérances se éveillent, que les partis, je me trompe, que les factions, essaient de s'agiter, voulez-vous qu'un ministre de l'intérieur ou de la police vienne à l'heure même vous faire part de ses inquiétudes qui réagiront sur l'opinion publique ? (Très-bien !)

Le citoyen *Lamarine* termine par une énergique péroraison, en suppliant l'assemblée de ne point séparer ceux qu'ont unis deux mois de luttres et d'efforts communs, de ne point paraître diviser ceux qui, malgré quelques dissentiments intérieurs, bien exagérés, ont conservé l'estime mutuelle, et peut-être même l'amitié !

(Bravos prolongés ! approbation presque unanime.)

Le citoyen *Peupin*, rapporteur, déclare que la pensée de la commission a été une pensée de conciliation.

Le citoyen *président* : J'invite l'assemblée à voter sur les diverses propositions.

Le citoyen *Barbis* : Je demande le vote individuel et motivé. (Rumeurs et réclamations !)

Un membre appuie la proposition qui excite de vifs murmures.

Le citoyen *président* : Je consulte l'assemblée. La question posée est celle-ci : L'assemblée nommera-t-elle directement ses ministres ? Que ceux qui sont de cet avis veuillent bien se lever.

Après une double épreuve, M. le président ordonne le scrutin de division, par l'appel nominal. Nous n'en pouvons donner le résultat.

La séance continue.

CHRONIQUE LOCALE.

Les citoyens conservateurs... du cuivre, les partisans du Cheval de bronze, continuent à former des groupes nombreux sur nos places publiques, et à critiquer violemment l'affiche du citoyen E. Laforest. Les hommes qui se parent du titre de *républicains modérés*, sont ceux qui montrent le plus de violence en ce moment. Il en est qui ne montent la garde que le fusil chargé.

Un vieux proverbe dit que la violence est l'arme des mauvaises causes. Ceux qui nous traitent de vandales parlent et agissent en ce moment avec un emportement furieux, une barbarie sauvage qui peut leur mériter le nom de Visigoths, voir même de Huns. En voici un exemple :

Hier, un citoyen du quartier Saint-Clair avait reçu l'ordre écrit de se rendre au corps-de-garde à dix heures du matin. Là, il soutint la justice, l'opportunité de la mesure du citoyen E. Laforest. Les *conservateurs* qui étaient là le brutalisèrent et le renvoyèrent chez lui, disant qu'ils ne voulaient pas qu'un homme qui pensait autrement qu'eux montât la garde avec eux. En voilà de la liberté !

Au citoyen rédacteur du journal le Peuple Souverain.

Lyon, le 10 mai 1848.

Citoyen rédacteur,

Je suis un républicain démocrate, mais je ne suis pas un vandale et ma main se dessècherait plutôt que de coopérer à la destruction d'une propriété nationale.

Un certain nombre de citoyens de notre ville demande le renversement de la statue équestre de Louis XIV, afin de la réléguer parmi les rebuts de notre musée, sous prétexte qu'elle est le symbole du triomphe de la royauté. Pour moi et bien d'autres citoyens, républicains et démocrates, si jamais il en fut, cette statue se résume en un chef-d'œuvre d'un ouvrier lyonnais ; enfin en un antique....

Pour couper court à toute discussion, pour en venir à la paix, à la douce paix, à la tranquillité qui seule peut ramener le bien-être et la prospérité dans notre cité qui commence à se rasséréner, voici ce que je viens proposer :

Adapter d'une manière convenable une statue colossale en bronze, le *Peuple Souverain*, qui d'une main indiquera qu'il est lui le seul et unique maître, et de l'autre tiendra une énorme chaîne à anneaux brisés, passée au cou du soi-disant grand roi.

Cette idée émise par un modeste citoyen et proclamée par votre patriotique journal pourrait peut-être être adoptée par tous, concilier les esprits, tout en sauvant de la destruction un chef-d'œuvre, le plus bel ornement de la plus belle place de l'Europe, et mettre fin à une déplorable et mesquine discussion, indigne d'un grand peuple comme le nôtre, et qui au fond n'en est pas une. Agréez, etc.

Etienne RENAUD.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, 10 mai 1848.

Citoyen,

Depuis quelques jours, les ennemis de la République relèvent la tête et nous poussent à un conflit sanglant, presque inévitable. A quoi attribuer cette impudence ? au résultat des élections où l'appoint des campagnes a donné gain de cause à l'aristocratie, qui n'est pas en majorité à Lyon.

Qu'importe à ces hommes que ce soit la République ou tel roi qui règne en France, pourvu que le principe reste le même, sans réformes sociales ni politiques. Et ils ont espérance, les traîtres ! Ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a bientôt soixante ans. Si nous voulions les écouter, on verrait un second siège de Lyon avec toutes ses horreurs !...

Il y a un mois, c'étaient les *Voraces*, les travailleurs, les clubs, qui bouleversaient tout, qui prêchaient l'anarchie ! c'est du moins ce que disaient les royalistes. Aujourd'hui, qu'ils croient leur temps venu, ils chantent victoire, ces messieurs, ils envient quelques citoyens égarés, des soldats, des enfants et deviennent menaçants.

C'est chez le peuple, chez le prolétaire qu'on trouve de la modération en ce moment ; les exaltés, les hommes de sang, ce sont les aristocrates qui désirent une collision pour anéantir la République. L'occasion leur semble favorable, et ils la saisissent avec avidité ; voici le fait :

Le citoyen *Laforest*, maire, le conseil exécutif de l'Hôtel-de-Ville, et tous les vrais républicains, ont reconnu que la statue de Louis XIV, sur la plus belle place de Lyon, place où doivent se faire toutes les fêtes patriotiques, faisait un triste contraste avec les idées du jour ; qu'elle devait disparaître et qu'elle serait conservée comme chef-d'œuvre seulement, dans un autre lieu désigné ultérieurement.

A la nouvelle de cette décision, une protestation la plus

acharnée s'est répandue dans la foule. Non, jamais les partis ne se sont mieux dessinés ; les opinions comprimées, les espérances, les rancunes, les haines, tout s'est fait jour. La mort, vociféraient-ils, plutôt que de tolérer un pareil vandalisme ! Enlever notre statue, notre idole, mais c'est détruire l'histoire. (Ils voulaient dire, les infâmes, notre principe !)

Où c'est ce principe que nous voulons détruire à jamais...

En ce moment une pétition se signe dans tous les quartiers pour protester, et connaître la majorité de ceux qui veulent la conservation de la statue sur la place Bellecour.

Le peuple, lui, ne fait point courir de listes, mais il est là, il veille à ses droits et il sera en nombre pour faire respecter sa volonté ; rien n'arrêtera la décision qu'il a formulée, et la statue de ce monarque dont le souvenir odieux insulte aux insignes glorieux de nos libertés, disparaîtra de la place Bellecour.

Agréez, etc.

— On nous assure, dit le *Salut Public*, que M. Pelletier, membre de l'assemblée nationale nommé dans le département du Rhône, vient de mourir par suite de l'accident dont il a été victime il y a quelques jours.

Si cette nouvelle est vraie, comme on nous l'affirme, une nouvelle élection aurait lieu très-prochainement dans notre département.

— Dimanche, entre six et sept heures du soir, à l'heure où l'on venait de faire l'inauguration des arbres de liberté de la Guillotière et des Brotteaux, des cris d'indignation s'échappèrent de toutes parts. Qui est-ce qui en était le sujet ? Ce n'était rien moins qu'une prostituée qui donnait le bras à un de ces individus qui ont l'habitude de hanter les maisons de tolérance. Chacun d'eux fumait un cigare.

La mise de cette créature était bien faite pour attirer les regards : une blanche tunique ouverte devant enveloppait cette chaste beauté, un pardessus également blanc achevait sa toilette, et, soit oubli, soit intention, son pudique sein n'était pas même à l'abri de la rigueur du soleil.

Les enfants les poursuivaient de leurs huées ; puis enfin, grands comme petits, tous se mirent de la partie. Les objets de ce tumulte se retournèrent effrontément, et, par des gestes qui n'ont pas de nom, excitèrent l'indignation générale. Quelques personnes bien intentionnées voulurent faire quelques justes réclamations ; elles furent menacées du poing par l'homme qui accompagnait cette sordide créature.

Quelques spectateurs de cette orgie se sont empressés d'y mettre un terme ; ils ont saisi cette femme et l'ont conduite à la prison de la mairie. (Censeur.)

— Dimanche dernier, une cérémonie patriotique a eu lieu à Villeurbanne. Le citoyen *Pallu*, ce démocrate intrépide, a voulu placer dans sa propriété une statue de la Liberté. Une foule de citoyens, la musique du brave et patriotique 3^{me} léger assistaient à la solennité.

Le piédestal sur lequel a été placée la statue, a une hauteur de quinze mètres. Avant de l'inaugurer, le citoyen *Pallu* monta sur ce piédestal et prononça un discours qui a électrisé tous les citoyens présents à cette fête.

La foule s'est retirée paisiblement et aux cris mille fois répétés de : Vive la République !

Une grande quantité de citoyens entra chez le citoyen *Pallu*, où une chaleureuse improvisation du citoyen *Persico*, musicien au 3^{me} léger, excita un tonnerre d'applaudissements.

Voici l'allocution du citoyen *Persico* :

Mes chers concitoyens,

C'est avec la confiance que vous écouterez la voix d'un soldat républicain démocrate, que je vais vous dire ces peu de mots en l'honneur de l'inauguration de la déesse de la Liberté par le citoyen *Pallu*, dans sa propriété de Villeurbanne.

Qu'il est beau le jour où le flambeau aux millions de lumières répand sur les nations sa clarté divine ! qu'il est solennel surtout lorsque le peuple, écrasé sous le poids de ses fers est parvenu à les briser, et peut en jeter les débris à la face de ses oppresseurs ! Que Dieu protège donc ses enfants en les faisant persévérer dans la voie de la liberté, dont l'homme ne peut se passer sans perdre sa dignité. Veillons, citoyens, au maintien de l'ordre ; que notre victoire de février remportée sur la monarchie serve d'épouvantail aux potentats, et soit la dernière où le peuple doive verser son sang pur pour combattre les oppresseurs de son pays. Soyons plus grands que ces despotes sans âme, qui ont toujours cherché à avilir le prolétaire ; que notre union et notre amour les fasse rougir ; qu'ils soient forcés d'admirer nos progrès, et la lutte sera terminée. Pour cela, citoyens, il faut nous remettre à nos travaux, il faut travailler plus que jamais, afin de rattrapper le temps perdu. Prouvons à l'étranger que les armes nous sont familières, que nous saurons nous en servir au besoin, et à la France, que nous savons aussi faire fructifier la terre pour la nourrir. Que notre fraternité soit inébranlable, et que nos bras, entourant l'arbre de notre naissante liberté, soient des barrières qu'aucune main profane ne puisse salir de son contact impur. Ses rameaux alors fleuriront ; ils deviendront si élevés que la voûte céleste les couronnera d'une auréole de gloire, et les rayons de l'indépendance éclaireront tout l'univers.

Notre devise désormais doit être celle de vaincre les préjugés du despotisme, ou de mourir martyrs en défendant nos droits, ceux que Dieu donna à l'homme en le jetant sur cette terre de misère et de corruption. Que

l'homme enfin puisse, un genou à terre, la main sur son cœur, les yeux élevés au ciel, dire : Après toi, Etre suprême que je vénère, je ne connais ici-bas de maître que la raison ; la raison, c'est le droit, et le droit fait la force.

Vive la République !

PERSICO, musicien au 5^e léger.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 9 mai 1848.

Citoyen,

En formulant la demande que j'ai l'honneur de vous adresser, je ne fais que me rendre l'interprète de tous ceux qui, comme moi, voient l'existence d'un abus qui ne doit plus être toléré sous un régime de liberté, d'égalité et de fraternité ; cet abus, que tout le monde connaît, le voici :

« Depuis plus de seize ans le privilège obtenu pour le péage du pont Morand est expiré, mais par une tolérance ou plutôt une connivence inqualifiable, ce péage, non autorisé par aucune loi, continue à avoir lieu.

« On place des receveurs au pont Morand pour faire rançonner les citoyens que la nécessité oblige de traverser l'édit pont. Il est temps de mettre un terme à un tel scandale tout en respectant des droits acquis.

« Si la compagnie du pont Morand en a, elles les fera valoir ; alors on examinera la mesure de leur légalité.

« Veuillez donc, citoyen rédacteur, insérer cette lettre dans votre prochain numéro ; que des éclaircissements nouveaux surgissent pour trancher la question qui fait le sujet de ma demande.

« L'un de vos abonnés.

« Salut et fraternité.

« J. R..... »

— On nous écrit de Fontaines-St-Louis :

« Peu de villages, peu de villes même, peuvent s'enorgueillir de posséder un arbre de liberté pareil à celui de Fontaines-sur-Saône ; en effet, cet arbre, qui est un superbe et vigoureux peuplier, aux profondes racines, aux rameaux altiers et touffus, est, comme arbre et par la taille, non-seulement fort remarquable, mais il a avant tous ces titres à l'admiration des nombreux visiteurs de Fontaines, celui d'avoir été planté en 1792, d'avoir été béni plusieurs fois par nos ancêtres en liberté, et tout récemment encore au retour des élections, par une foule enthousiaste, composée de gardes nationaux, de pompiers et de citoyens, sous la présidence du président du club de Fontaines, et cela aux cris mille fois répétés de : *Vive la République ! Vive la Fraternité ! Vive l'Egalité !* »

— On nous écrit du même lieu :

« Les enfants eux-mêmes ne voulant pas rester en arrière des autres citoyens, en fait de patriotisme et d'enthousiasme républicain !.... ceux de Fontaines-St-Louis ont voulu, au nombre de près de cinquante, former une collecte, dont le produit a été employé à l'achat d'un jeune peuplier qui, pavoisé de plusieurs drapeaux tricolores, a été planté, au bruit du tambour et aux cris de : *Vive la République !* mille fois répétés par notre petite troupe de républicains de sept à huit ans.

« Et dans cinquante ans, espérons que la plupart de nos petits patriotes pourront montrer l'arbre de la liberté à leurs petits enfants, et venir avec eux le bénir encore des adieux solennels d'une sage et laborieuse vieillesse. »

— Nous avons sous les yeux une chanson patriotique, composée par le citoyen Antony Rénal ; nous soumettons à nos lecteurs ce chef-d'œuvre de patriotisme :

VIVE PARIS !

CHANT NATIONAL.

Paroles de C. Antony Rénal. — Musique de J. BERNET.

I

Enfin la France est délivrée
De ces despotes odieux
Qui portaient l'infâme livrée
De l'étranger victorieux.
Une ère nouvelle s'avance,
Ère de gloire et liberté ;
Des aïeux l'œuvre recommence ;
L'Europe en nous a confiance,
L'Europe entière a répété :
Vive Paris, vive la France !

II

Visirs à l'impuissant vertige,
De Juillet détournant les yeux,
Quand l'arbre renaît de sa tige,
Ils niaient des jours glorieux ;
Sur Juillet, phare d'espérance,
Les rois, redoutant sa clarté,
Soufflaient des germes de vengeance ;
Mais la République s'avance,
L'Europe entière a répété :
Vive Paris, vive la France !

III

Des rois la stupide colère
N'épouvante que les enfants ;
Partout du lion populaire
Les efforts seront triomphants.
Valets de la sainte alliance,
Apôtres d'un joug détesté,
Rentrez dans l'ombre et le silence ;
Fuyez ! la République avance ;
L'Europe entière a répété :
Vive Paris, vive la France !

IV

De toutes parts qu'on se rallie
A notre drapeau glorieux ;
Déjà la Suisse, l'Italie,
La Pologne ont sur lui les yeux.
Mais si des rois la vile engeance
Bravait le lion irrité,
Pour anéantir leur puissance
Oui, pour qu'ils soient vaincus d'avance,
Qu'un noble cri soit répété :
Vive Paris, vive la France !

V

Citoyens morts pour la patrie,
A vous nos pleurs et nos regrets :
Sur votre mémoire chérie,
Fleuriront lauriers et cypres.
Si l'étranger dans sa démence
Troublait un jour votre immortalité,
De vos tombeaux que la gloire s'élance
Et qu'un noble cri de vengeance
Par tous les cœurs soit répété :
Vive Paris, vive la France !

Italie.

Nouvelles du théâtre de la guerre.

Les nouvelles directes que nous recevons d'Italie nous annoncent que le 6 mai a eu lieu à Somma-Campagna, près de Vérone, un combat sanglant entre les Autrichiens et les Piémontais. Quoique protégés par les batteries de la place, les Autrichiens ont été défaits complètement ; le nombre des morts et des blessés ne peut être connu puisque ces derniers pouvaient les transporter immédiatement dans Vérone. Les pertes sont à peu près nulles du côté des Italiens. L'armée italienne était composée de quatre divisions d'infanterie et de toute la cavalerie, à l'exception de trois escadrons laissés devant Peschiera.

Malgré la défense du pape, les troupes romaines, commandées par le général Durando ont fait leur jonction avec l'armée expéditionnaire.

MILAN, le 7 mai. — Une lettre que nous adresse un Français habitant de cette ville, nous annonce que le parti républicain y fait tous les jours de nouveaux prosélytes. Il est à peu près hors de doute que le parti qui penche pour la monarchie constitutionnelle n'aura pas le dessus.

ANCONA, 50 avril. — Ancône devait être détruite ; des mines avaient été pratiquées partout, on devait y mettre le feu à six heures du soir ; quarante mille personnes auraient péri si ce complot n'avait pas été découvert. Les auteurs sont des Italiens : le commandant Carteggioni ; le capitaine Salviatti ; le dragon del Forte ; Landini, du génie ; le chancelier Chiesa, et Vignini, réfugié.

SICILE. — Une lettre écrite de Palerme assure que la Sicile, comprenant le nécessaire de conformer ses institutions à celles des autres Etats de l'Italie, élira pour souverain un prince constitutionnel italien.

Allemagne.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — ALTONA, 3 mai. — D'après des nouvelles que nous avons reçues ce matin du théâtre de la guerre, les avant-postes Allemands sont à Horsens. Le quartier-général est dans Vesle.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — RENDSBURG, 3 mai. — Hier les troupes allemandes ont franchi la frontière Suttendacré, près de Kolding, et le soir du même jour elles ont occupé le fort de Fridericia. Les troupes danoises ont passé dans l'île de Fionce ; le drapeau allemand a été arboré à Fridericia.

HAMBURG, 3 mai. — D'après des nouvelles de Copenhague, le blocus de Suttin commencera le 2 ; de Dantzig, le 3, et celui de l'embouchure de l'Elbe et du Weser, le 10.

NOUVELLES DIVERSES.

Le C. Lamennais, dans le projet de constitution qu'il a publié dernièrement, demande entre autres clauses que les représentants du peuple ne soient pas autorisés à refuser l'indemnité qui leur est allouée pendant la durée de leurs travaux législatifs.

Il voudrait ainsi proclamer définitivement l'incompatibilité entre les fonctions publiques et le titre de représentant du peuple.

Nous croyons que l'Assemblée nationale ne devrait pas même attendre qu'elle eût voté la nouvelle constitution pour décréter ces deux mesures à l'égard de ses membres.

Nous comprenons fort bien le sentiment qui engage les représentants jouissant d'une position aisée à faire l'abandon des 25 francs. Mais leur acte de désintéressement peut mettre dans l'embarras un grand nombre de leurs collègues. Nous ne voulons pas parler de ceux des représentants qui ont été choisis dans la classe ouvrière, parce que tout le monde sait bien que cette indemnité leur est absolument nécessaire. Mais il y a encore parmi nos représentants plus de 3 ou 400 qui ont été choisis dans des classes moyennes, vivant de leur travail ou d'un revenu fort mince qui leur suffisait en province, mais qui n'est nullement en rapport avec les frais de leur séjour à Paris. Cependant ces hommes sont considérés comme des rentiers et pourraient se croire forcés d'abandonner aussi leurs 25 fr. qui leur sont indispensables. Il serait donc convenable d'empêcher toute injustice supposition en déclarant que les représentants ne sont pas libres de refuser les 25 fr. que l'Etat leur alloue. Ceux qui sont assez riches pour ne pas avoir besoin de cette indemnité peuvent toujours distribuer cet argent

aux pauvres ou en disposer de manière à ce qu'il profite aux ouvriers sans ouvrage.

On éviterait ainsi le désintéressement apparent des fonctionnaires qui, pour avoir l'air de ne point cumuler, renonceraient à l'indemnité de 25 fr., mais conserveraient leurs fonctions qui leur rapportent 8 ou 10,000 fr. par an. Ce n'est pas seulement le cumul des traitements, mais celui des fonctions qu'il faut abolir maintenant. Pendant dix-huit ans on a réclamé de la chambre des députés de renvoyer de son sein tous les fonctionnaires publics qui, par leur position, étaient les dociles instruments de toutes les volontés du ministère. Il ne faut pas que sous la République un pareil abus se renouvelle, ou il ferait dire de tous côtés qu'on a changé les mots, mais que les choses sont restées après Février ce qu'elles étaient avant.

— On croit que tous les représentants qui ont été nommés à la fois à Paris et dans les départements, opéreront pour les départements ; en sorte que la Seine aurait 14 représentants à réélire. Il y aurait 14 départements qui devraient procéder à de nouvelles élections par suite des nominations multiples des CC. Lamartine, Armand Marrast, Cormenin, Bastide et Bethmont.

— Nous apprenons qu'une vingtaine de représentants du peuple appartenant à la nuance des républicains purs, se sont déjà entendus pour faire à l'Assemblée nationale une série de propositions destinées à organiser le travail, et à résoudre certaines questions sociales.

VARIÉTÉS.

LES NOUVEAUX JEUX DE CARTES.

On lit dans la revue du Siècle :

« Ce besoin de supprimer partout les rois, d'anéantir et d'effacer leurs images, a fait créer de nouveaux jeux de cartes, qu'on voit déjà figurer dans les salons et au lansquenets.

« Du temps de la première République, il en avait été de même. Un décret avait dit : « Il n'est pas de républicain qui puisse faire usage, même en jouant, d'expressions qui rappellent sans cesse le despotisme et l'inégalité. »

« Les rois avaient été remplacés par les génies, les dames par les libertés, les valets par les égalités.

« Le roi de cœur s'était transformé en génie de la guerre ; le roi de carreau était devenu le génie du commerce ; le roi de trèfle, le génie de la paix ; le roi de pique, le génie des arts.

« La dame de cœur était la liberté des cultes ; la dame de carreau, la liberté des professions ; la dame de trèfle, la liberté du mariage ; la dame de pique, la liberté de la presse.

« Le valet de cœur était devenu l'égalité des devoirs ; le valet de carreau, l'égalité de couleur ; le valet de trèfle, l'égalité des droits ; le valet de pique, l'égalité des rangs.

« Des figures allégoriques représentaient ces personnes avec leurs attributs.

« De plus, chacun de ces génies, de ces libertés et de ces égalités avait un nom.

« Le génie de la guerre se nommait force ; le génie du commerce, industrie ; le génie de la paix, prospérité ; le génie des arts, goût.

« La liberté des cultes, fraternité ; la liberté des professions, industrie ; la liberté du mariage, pudeur ; la liberté de la presse, lumière.

« L'égalité des devoirs, sécurité ; l'égalité de couleur, courage ; l'égalité des droits, justice ; l'égalité des rangs, puissance.

« Dans les nouvelles cartes, la réforme n'est pas si radicale ni si complète.

« Les dames sont restées dames ; les valets deviennent simples domestiques, et les rois sont remplacés par des messieurs.

« On dit : — J'ai le monsieur de carreau, la dame de cœur, le domestique de trèfle.

« Ces cartes se renouvellent à chaque saison, et les figures ont l'avantage de reproduire les modes de l'époque. Rien n'est plus élégant que ces figures ; ce sont des dandys et des merveilleuses en costume de bal ou de promenade, en négligé ou en toilette. Les domestiques sont revêtus de la grande ou de la petite livrée ; toujours dans le dernier genre.

« La mode et la vogue se sont emparées de ces cartes qui menacent de détrôner les vieux jeux dont les images vénérables, traditions des siècles passés, ont tant de charmes pour les antiquaires ; mais entre les antiquaires et les joueurs, il y a un abîme. »

On parle beaucoup de la vente considérable qui se fait dans la maison Gambès et Hodioux des produits des manufactures du Nord.

Les fabricants lyonnais ont aussi voulu assurer leur concours à cette vente et lui donner dès lors un intérêt de localité. Pour cela ils ont remis à MM. Gambès et Hodioux de grands assortiments de foulards tissés, foulards écossais, toiles de soie, barèges-grenadine et autres étoffes légères, toutes fabriquées à Lyon.

Ces tissus sont mis en vente à des prix très bas.

Le Propriétaire-Éditeur, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND,